

La protection des droits de la personnalité

Par **april23**, le **22/11/2014** à **18:56**

Bonjour à tous, j'ai un sujet de dissertation en introduction au droit sur la protection des droits de la personnalité à l'heure du numérique. Je ne suis pas vraiment sûre de mon plan.

En ce qui concerne ma problématique je pensais à quelque chose comme: "En quoi une protection renforcée des droits de la personnalité est-elle nécessaire à l'heure du numérique et quelles sont les limites à cette protection ?"

Aussi, les droits de la personnalité relève du domaine des droits subjectifs et donc des droits extra patrimoniaux. Je pensais principalement me pencher sur la protection de la vie privée et du droit à l'image. C'est-à-dire tout ce qui peut se transmettre sur internet.

Pour le plan je pensais à :

[s]I. Une protection renforcée des droits de la personnalité[/s]

A. Une préservation de l'intimité de l'individu

- Droit au respect de l'intégrité physique (mais c'est peut-être hors sujet...)
- Droit au respect de l'intégrité morale= respect vie privée, image...

B. Des moyens de protections diversifiés

- Sensibilisation et prévention des individus
- Des mesures normatives garantissant le renforcement de la protection des droits de la personnalité.
- Auto contrôle et responsabilité.
- Le rôle de la jurisprudence= le contrôle effectué par les juges.
- Les différentes sanctions (civiles, pénales)

[s]II. Une protection relative des droits de la personnalité[/s]

A. Un périmètre de protection non délimité

- le domaine n'est pas clairement déterminé, cela peut poser des difficultés pour la jurisprudence.

B. Des droits dépendants d'autres droits

- ils sont directement reliés à d'autres droits et ne peuvent exister seuls et indépendamment.

Cela me paraît un peu basique et pas très bien organisé c'est pourquoi j'aimerais avoir vos

avis...

Je vous remercie d'avance et vous souhaite une bonne soirée.

Par **gregor2**, le **22/11/2014 à 23:59**

Bonjour,

concernant la problématique

[citation]"En quoi une protection renforcée des droits de la personnalité est-elle nécessaire à l'heure du numérique et quelles sont les limites à cette protection ?" [/citation]

je pense qu'elle tourne autour de quelque chose de juste, personnellement je préfère les phrases plus claires du type "les moyens juridiques de protection des droits personnels sont ils encore efficaces à l'heure du numérique".

concernant le plan encore une fois il y a de l'idée mais sa seule lecture doit donner une réponse à la problématique, et là la réponse peut ne pas paraître claire. Je n'y ai pas réfléchi en détail désolé ;) C'est pour quand ?

Par **april23**, le **23/11/2014 à 00:21**

Merci beaucoup pour ce conseil et cette réponse:)

C'est pour mercredi. Pour le plan je comprends, la formulation de mes titres n'est pas très claire.. mais le contenu est il à peu près exact? Je veux dire, est ce que c'est la bonne direction à suivre?